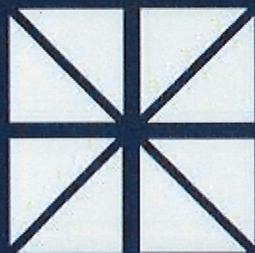
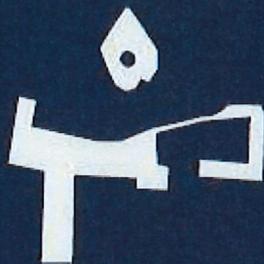


CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.acueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de Coopération culturelle à caractère industriel et commercial
Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2024 - 13 du 29 avril 2024

Objet : Approbation du Budget Supplémentaire du Budget Principal de l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 avril, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 22 avril 2024.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul, Thomas Vatel

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Stefan Richter

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Laetitia Cesari-Giordani

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Gérard Maury

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Olivier Lopes, Sophie Fournial, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Edwina Etoire-Manika, Julien Bachard, Déborah Israel,

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 13

Etaient également présents :

- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Claire Perrin-Ernout, Chargée de mission Territoire Ouest, Coordinatrice de l'enseignement artistique, service des Territoires de la direction de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Yann Grillère, invité
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Kevin Le Vouch, Administrateur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)



CONSIDERANT,

Le Budget Supplémentaire du Budget Principal de l'exercice 2024 soumis aux membres,

A la section d'exploitation :

- La reprise du résultat antérieur d'exploitation excédentaire de 521.524,19 €,
- La réévaluation des différents chapitres budgétaires, et notamment l'augmentation des provisions au chapitre 022, l'ajout de crédits au chapitre 65 et la reprise des restes à réaliser de strict entretien aux comptes 6152 et 6226.
- Que le résultat prévisionnel est équilibré

A la section d'investissement :

- La reprise du résultat antérieur d'investissement excédentaire de 693.767,76 €
- L'intégration des restes à réaliser de 2023
- Que le résultat prévisionnel est présenté en suréquilibre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le Budget Supplémentaire du Budget Principal de l'exercice 2024.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 13

Pour extrait conforme au registre des délibérations
La Présidente de l'E.P.C.C.
Patricia José

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le

